

Feuille communale

Automne 2026

Le mot de la Maire

Chères Andrésiennes, chers Andrésiens,

L'été qui s'achève aura été marqué par une chaleur exceptionnelle et par des épisodes de canicule qui ont mobilisé notre vigilance à tous : suivi du registre des personnes vulnérables, points réguliers avec le syndicat des eaux sur nos ressources, adaptation de la défense incendie, et solidarité de nombreux agriculteurs qui ont mis leurs réserves d'eau à disposition. Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles et les services de la commune pour leur mobilisation, ainsi que tous ceux qui ont répondu présents lors des collectes de dons liées aux incendies : la solidarité qui s'est exprimée cet été nous honore.

Cette période a également été riche en chantiers. Le pont du Bédât, porté conjointement avec la commune de Saint-Germain-de-Grave, arrive à son terme. Un de nos logements communaux a lui aussi été passé en revue afin de préparer l'arrivée d'un nouveau locataire, et l'école a fait l'objet d'un réaménagement important en lien avec notre nouvelle enseignante et notre agent technique.

La rentrée scolaire et périscolaire s'est bien déroulée, grâce à l'implication de toute l'équipe communale et du RPI, mais elle nous rappelle aussi que l'organisation humaine de nos services reste un sujet d'attention constant, tout comme l'entretien de notre voirie et de nos fossés, indispensable à la sécurité de tous par temps de fortes pluies comme de sécheresse.

Cet automne sera aussi marqué par un temps fort de mémoire : je vous invite à venir nombreux à la cérémonie du 11 novembre, moment important de rassemblement pour notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée d'automne.

Pascale Guagni Le Moing
Maire de Saint-André-du-Bois

Vie municipale — les dossiers de l'été

Pont du Bédât

Le chantier du pont de la Pierre Tremblante, mené conjointement avec la commune de Saint-Germain-de-Grave, s'est achevé mi-août avec la pose des garde-corps. Le procès-verbal d'achèvement des travaux a été signé.



La réception définitive de l'ouvrage aura lieu le jeudi 1er octobre, sur site, suivie d'une inauguration officielle réunissant les élus des deux communes et les entreprises intervenantes, ainsi que d'un déjeuner.

École et périscolaire

La rentrée a été préparée avec l'ensemble de l'équipe pédagogique : une salle de classe unique, un bureau de direction et un coin repas réaménagés au rez-de-chaussée, l'étage étant désormais condamné. Notre nouvelle enseignante est bien installée. Un aménagement a également été réalisé autour de l'arbre de la cour pour limiter l'accès des enfants à la terre. Le devis pour le remplacement des stores vétustes de la classe est prêt ; il sera examiné par le conseil syndical du RPI.

Du côté du périscolaire, le nouvel agencement mis en place avec l'équipe est très positif : la maintenance nécessaire a été réalisée dans l'objectif d'améliorer l'organisation et l'aspect fonctionnel des locaux.

Voirie et sécurité routière

Secteur La Laurence (RD 672) : une réunion avec la Maison départementale des Infrastructures de Mobilité a permis de dégager une première orientation pour sécuriser la traversée — abaissement à 70 km/h de la portion intermédiaire, maintien du 50 km/h dans les secteurs habités, et étude de deux écluses de circulation à Petit Pey et à

La Laurence. Les services de la Préfecture et le centre routier départemental poursuivent leur collaboration avec la commune pour définir l'aménagement le plus adapté à la sécurisation de ce secteur.

Route du Bédât : l'entretien de la végétation y est aujourd'hui très important ; un curage des fossés est ajouté au programme de la prochaine session. Plus largement, un tour des routes communales est engagé pour repérer les secteurs problématiques, et le rebouchage des nids-de-poule est programmé.

Curage des fossés et entretien de la gravière

Une session de curage sur deux jours a concerné les secteurs de Nau, Roustey, Moulin du Bric et Savignac, ainsi que le chemin de la gravière communale. Ce travail permet d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales, de limiter les risques d'inondation lors des épisodes de fortes pluies, et de préserver nos chemins et voiries en évitant leur dégradation prématurée. Merci aux bénévoles venus prêter main-forte ; un appel aux bénévoles disposant d'une remorque est également lancé pour les prochaines sessions.

Climatisation de la salle des fêtes

Face aux épisodes de canicule et aux consignes préfectorales, l'installation d'une climatisation à la salle des fêtes a été validée à l'unanimité par le conseil municipal, avec une mise en service prévue cet automne.

Logements communaux

Suite au départ des précédents locataires, nous avons rafraîchi un logement communal et réalisé les travaux nécessaires, pour une relocation effective depuis le 16 septembre.

Bâtiments, travaux et matériel

La réparation des aires de jeux, suite au contrôle de l'APAVE, est traitée en priorité. Une chute de tuiles a été constatée à l'église, où le plâtre de l'entrée se dégrade également ; une évaluation a été demandée à un artisan plâtrier, et le charpentier est relancé pour l'ensemble des travaux de charpente de l'année (école, église, bibliothèque). Le menuisier est par ailleurs relancé pour la réparation d'une porte de logement communal.

À la salle des fêtes, le lave-vaisselle est réparé, et les conventions de location ont été refaites pour l'ensemble des associations ainsi que pour le RPI. Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un forfait ménage optionnel, proposé aux entreprises qui louent la salle. L'entretien du bois communal du secteur de Malromé est prévu pour l'hiver 2026.

Côté matériel, un rendez-vous est pris chez le concessionnaire pour l'entretien du tracteur, et la commune s'est équipée d'un aspirateur thermique pour l'entretien des feuilles.

Dépôts sauvages : rappel de la réglementation

Nous constatons que des déchets s'accumulent sur certains terrains privés, leurs propriétaires estimant en avoir le droit puisqu'il s'agit de leur propre parcelle. Or, l'accumulation et le dépôt de déchets en dehors des filières prévues (déchetterie, collecte) sont interdits par la réglementation, y compris sur son propre terrain, en application du code de l'environnement (article L. 541-3) et du code pénal, et exposent à des sanctions financières. Ces pratiques présentent en outre un risque de pollution des sols et des eaux. Merci d'utiliser les filières de collecte et la déchetterie pour l'évacuation de vos déchets.

Prévention et défense incendie

Les incendies qui ont touché la Gironde cet été nous rappellent l'importance de la prévention. La loi impose à tout propriétaire d'une parcelle située à moins de 200 mètres d'un bois, d'une forêt ou d'une lande de procéder au débroussaillage obligatoire (OLD) dans un rayon de 50 mètres autour des habitations, ainsi que sur une bande de 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Cette obligation incombe au propriétaire et vise à limiter la propagation d'un feu et à faciliter l'intervention des secours. Par ailleurs, une réponse a été obtenue du service des eaux concernant certains points d'eau incendie signalés comme défectueux ; les solutions nécessaires sont mises en œuvre.

Sécheresse et fissures sur vos habitations : recensement en cours à la Mairie

Plusieurs habitants ont signalé l'apparition de fissures sur leur logement. Afin de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, la commune de Saint-André-du-Bois recense l'ensemble des sinistres.

Si votre bien est touché, merci de nous transmettre au plus vite (et idéalement sous un mois) un dossier comprenant :

- vos coordonnées complètes et l'adresse du logement concerné ;
- un descriptif précis des dégâts et la date estimée d'apparition des fissures ;
- des photos des désordres constatés.

 Où envoyer votre dossier ?

- par email à : mairie.saint.andredubois@wanadoo.fr ;
- ou à déposer directement à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

⚠ Attention : cette démarche auprès de la mairie ne remplace pas la déclaration de sinistre que vous devez obligatoirement effectuer en parallèle auprès de votre compagnie d'assurance.

Vie associative

🦅 ACCA (association de chasse) — Cages à perdreaux

Cet été encore, des cages qui enferment des perdreaux pour l'ouverture de la chasse ont été forcées, et de nombreux animaux ont disparu, ont été volés ou relâchés dans la nature.

⚠ Cet acte constitue non seulement un délit au regard de la loi, mais aussi une atteinte aux chasseurs qui, par leurs cotisations, achètent ces animaux, et un non-sens du point de vue écologique.

🌿 En effet, relâchés en bloc dans la nature, les perdreaux — au comportement grégaire, surtout lorsqu'ils sortent des conditions d'élevage — sont facilement repérables et rapidement dévorés par leurs prédateurs, notamment les renards et les rapaces. C'est pourquoi les chasseurs pratiquent des lâchers espacés tout au long de l'été, afin que les animaux puissent s'acclimater et se répandre progressivement, en très petits groupes, dans leur nouvel environnement.

Cette politique a permis de réintroduire le perdreau, qui avait disparu de nos paysages. Ceux qui survivent aux prédateurs et aux saisons de chasse commencent à se reproduire : on observe désormais, timidement mais certainement, une petite population de perdreaux sauvages et endémiques.

🙏 Il ne faudrait pas que cet élan soit brisé par des voleurs ou par des actes de dégradation de la nature. Merci de respecter ces installations et d'informer la mairie ou la gendarmerie en cas d'anomalie.

🍇 Comité des fêtes

Le comité des fêtes organise sa traditionnelle soirée vendanges le samedi 10 octobre 2026 — un rendez-vous convivial de la vie communale.

🎱 La Pétanque Andrésienne

L'assemblée générale de la Pétanque Andrésienne s'est tenue le 22 septembre 2026.

À cette occasion, l'association a annoncé l'arrêt définitif de la traditionnelle soirée théâtrale de février, faute de participants suffisants.

🎯 La Pétanque Andrésienne rappelle également que la licence de pétanque permet d'être assuré lors de la pratique et de participer aux concours officiels.

🎉 Et bonne nouvelle : les lotos reprendront dès le 5 novembre 2026, et se poursuivront jusqu'au 25 mars 2027 !

Une belle saison en perspective pour faire vivre l'association et partager de bons moments ensemble !

🎾 La Raquette des Coteaux : une nouvelle saison pleine d'énergie !



Le club de tennis La Raquette des Coteaux est reparti pour une nouvelle saison sportive !

Cette année, l'équipe d'enseignants s'agrandit avec l'arrivée d'Axel et Benjamin Rose, qui rejoignent Géraldine, Patrick et Laurie pour accompagner les adhérents tout au long de la saison.

Le club compte aujourd'hui près de 80 licenciés, preuve de stabilité et de dynamisme.

Une école de tennis pour tous

L'école de tennis se déroule :

- le lundi soir ;
- le vendredi soir ;
- le samedi matin.

Les groupes adultes compétition s'entraînent le lundi soir et le mardi soir. Le groupe adultes loisirs se retrouve quant à lui le samedi matin, dans une ambiance conviviale et sportive.



Un groupe de retraités se réunit également le mardi matin. Si vous souhaitez partager un moment sportif et convivial autour du tennis, il est possible de venir les rejoindre !

Il reste également 2 places dans le groupe étudiants, le vendredi soir de 20h30 à 21h30.

Envie de nous rejoindre ?

Que vous soyez débutant, joueur confirmé, jeune ou adulte, n'hésitez pas à venir taper la balle sur les courts de Saint-André-du-Bois !

Pour obtenir davantage d'informations sur les tarifs, les adhésions, les animations ou les différents groupes proposés, n'hésitez pas à nous contacter : laraquettedescoteaux@laposte.net ou 06.43.88.43.57

La Raquette des Coteaux vous attend pour une nouvelle saison placée sous le signe du sport, du partage et de la convivialité ! 🎾

Deep Move

L'association Deep Move vous invite à prendre soin de votre forme et de votre bien-être dans une ambiance conviviale et sans jugement. Le mardi soir, place au cardio renforcement musculaire pour se dépenser en musique et retrouver tonicité et énergie. Le mercredi soir, place à des séances de yoga pilates, plus douces, centrées sur la respiration, la souplesse et la détente du corps comme de l'esprit. Ouvertes à toutes et tous, débutants comme initiés, ces séances sont un très bon moyen de se sentir bien tout en partageant un moment convivial avec d'autres habitants de la commune. Pas de séance pendant les vacances scolaires — renseignements auprès de l'association pour rejoindre le groupe.

Informations de la Communauté de communes du Sud Gironde

Sud Gironde Mobilité

La Semaine Européenne de la Mobilité s'est tenue du 16 au 22 septembre : l'occasion de rappeler que de nombreuses solutions existent en Sud-Gironde pour vos trajets du quotidien — transport à la demande (TAD), lignes A, B et C, covoiturage, vélo, marche, transports collectifs...

Pour planifier vos trajets, un calculateur d'itinéraire est à votre disposition : sudgirondemobilites.fr

Achat groupé d'énergie : ensemble pour faire baisser les factures !

À l'initiative du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergies et d'Environnement de la Gironde), la Communauté de communes du Sud Gironde relaie une nouvelle édition d'achat groupé d'énergie, avec l'accompagnement d'ECODIGO, expert indépendant des achats groupés d'énergie.

Une démarche simple pour bénéficier de tarifs négociés sur le gaz et l'électricité : gratuite, sans engagement, ouverte aux particuliers et aux petites entreprises du territoire.

 **17** Préinscriptions gratuites et sans engagement jusqu'au 31 octobre 2026. Cette nouvelle édition est également ouverte aux personnes ayant déjà participé à l'achat groupé de 2025.

Pour vous préinscrire ou obtenir plus d'informations : cdcsudgironde.groupe.fr — 05 64 09 84 05 — cdcsudgironde@groupe.fr

Invitation — Cérémonie du 11 novembre

Commémoration du 11 novembre

Madame le Maire et le Conseil municipal ont l'honneur de vous convier à la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Mercredi 11 novembre 2026
Rendez-vous à 11h00, place communale

Un moment de mémoire auquel toute la population est cordialement conviée.

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.